

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 310

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

À l'alinéa 76, substituer aux mots :

« l'offre de soins »,

les mots :

« la politique de santé et d'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dimension médico-sociale doit être englobée dans l'offre territoriale qui ne doit pas se limiter aux soins.

La rédaction de cet amendement est volontairement large afin de prendre en compte tous les enjeux de territoire auxquels les établissements sont confrontés.